



Diagnostic des zones ou milieux humides

Mr Xavier BENOIST
SCEA DES AULNES BOUILLANTS
Ferme des Aulnes Bouillants
02400 BLESMEs
Tel : (0)6 07 97 44 58
Email : aulnesbouillants@orange.fr

Conseiller : Benoît LEMAIRE
Assistante : Virginie TISSERANT
Tel : 03.23.22.50.99
Email : conseilagro@aisne.chambagri.fr

Compte-rendu de diagnostic et préconisation

Modalité de réalisation : Visite de parcelle

Date ou période de réalisation: 07/02/2025
Date de visite (éventuelle): 07/02/2025
Date de remise: 24/02/2025

N° d'agrément : IF 01 762



Compte rendu de la visite réalisée chez

Mr Xavier BENOIST
SCEA DES AULNES BOUILLANTS
02400 BLESME

Objectif de la visite :

Diagnostiquer l'état du sol (Hydromorphie) sur une parcelle en parcours poules pondeuses, située sur la commune de BLESME. Cette intervention est liée à un projet agri-voltaïque.

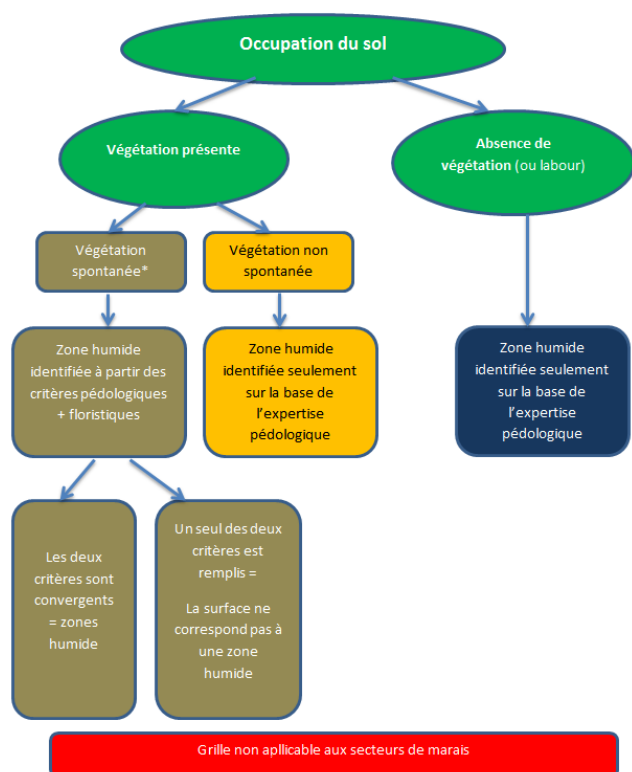
Références réglementaires :

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Circulaire DGPAAT/C2010-3008 Date : 18 janvier 2010

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'office français de la Biodiversité et de la chasse précise la définition des zones humides : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » en rétablissant l'aspect alternatif des critères pédologiques et floristiques.

Méthodologie :



Source : APCA, 2020

La parcelle a été semée en trèfle il y a 4 ans, juste avant la construction du poulailler.

L'absence de végétation "dite spontanée" sur la parcelle conduit à une expertise uniquement pédologique.

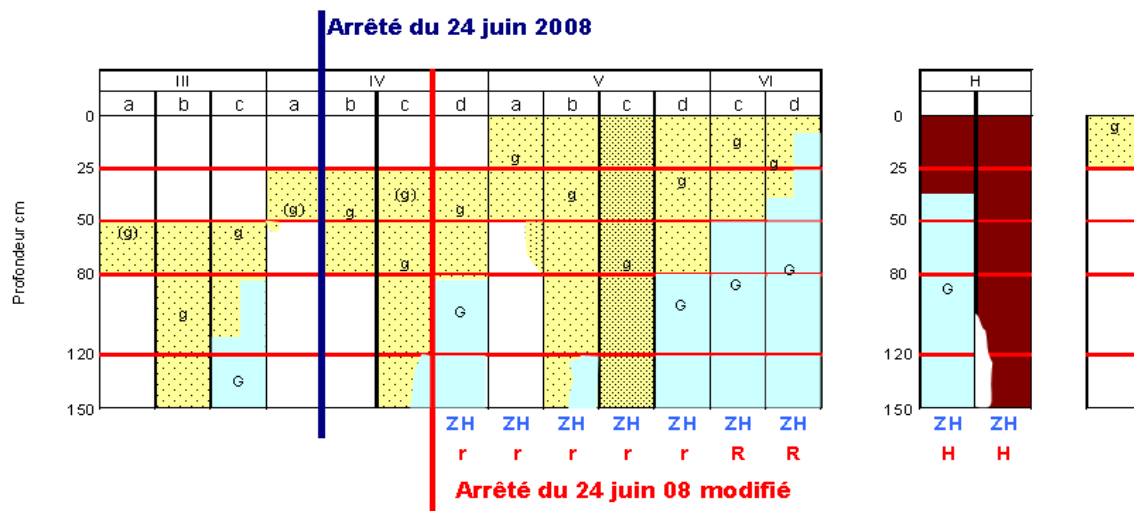
Plusieurs sondages à la tarière manuelle sont réalisés sur l'ensemble de la parcelle, pour couvrir l'ensemble de la surface. Les prospections sont menées jusqu'à 90cm de profondeur.

Visite réalisée par :

Mr LEMAIRE Benoit, conseiller au service agronomie environnement de la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

Analyse des résultats :

L'arrêté du 24 juin 2008 définit les classes d'hydromorphie des sols permettant l'analyse des prélèvements et la classification ou non des sols en zones humides.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Source : GEPPA 1981 ; modifié

LA PARCELLE PROSPECTEE

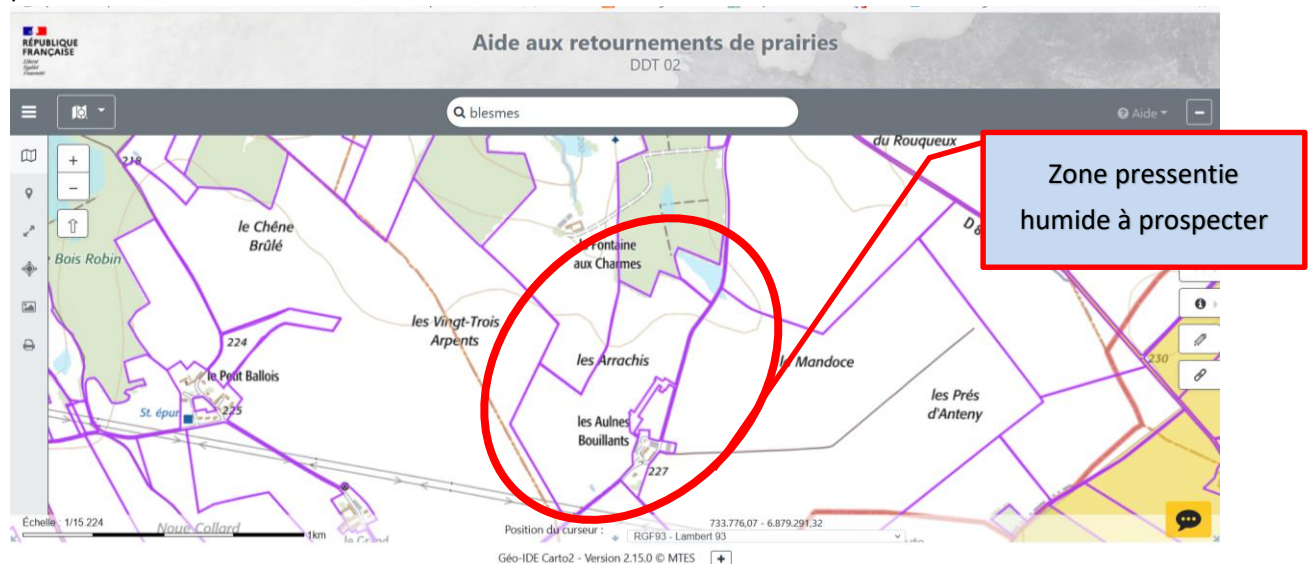
Vue d'ensemble de la zone d'étude :

La demande d'expertise porte sur une superficie de 16ha (carte N°1) correspondant à l'entièreté du parcours des poules pondeuses.

Carte N°1 : Localisation de la zone d'étude (périmètre jaune)



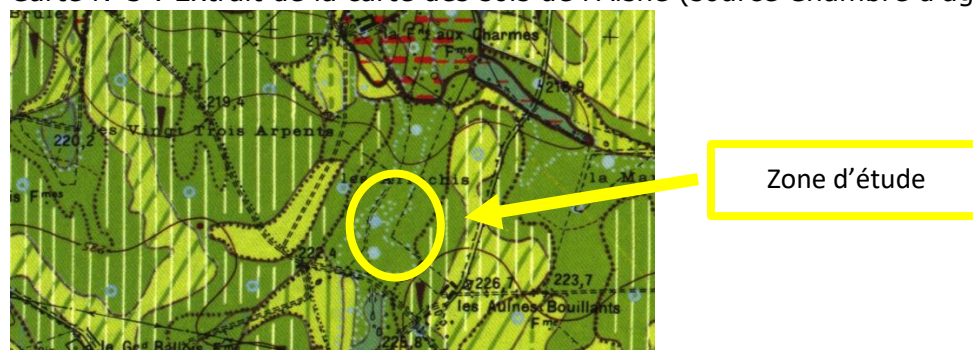
Carte N°2 : Cartographie des zones pressentie humides pour l'aide au retournement de prairie DDT02



Au regard de cette carte, la parcelle n'est pas répertoriée comme une zone pressentie humide.

Etat des lieux (carte des sols) :

Carte N°3 : Extrait de la carte des sols de l'Aisne (source Chambre d'agriculture)



La consultation de la carte des sols de l'Aisne permet d'orienter les prospections de terrain. Elle indique des sols à tendance limoneuse. A l'aval de la parcelle, le long du fossé, sont signalés des phénomènes d'engorgement temporaire.

Points de prélèvements dans les parcelles :

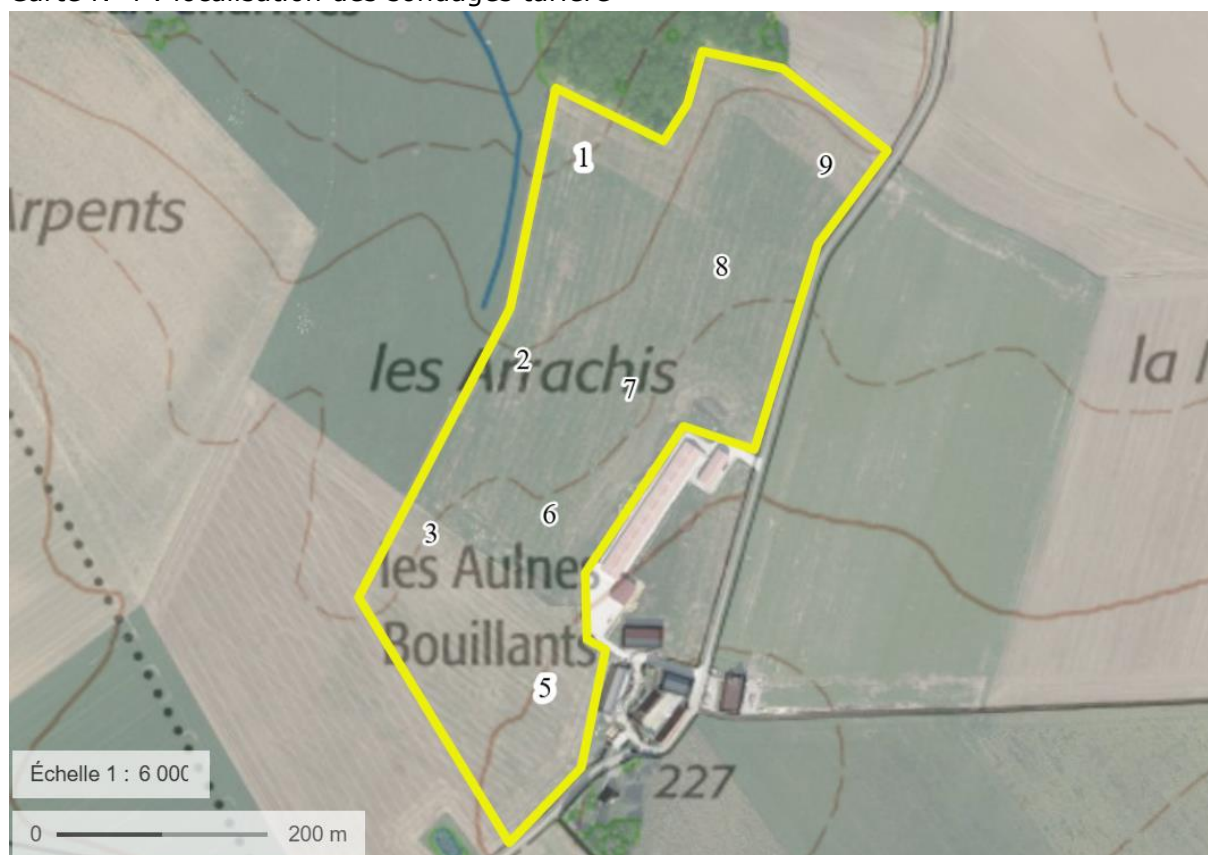
Sur le terrain, les sondes à la tarière ont été réalisés par transect ;

- Sur l'aval de la parcelle, le long du fossé
- Le long de la pente de la parcelle

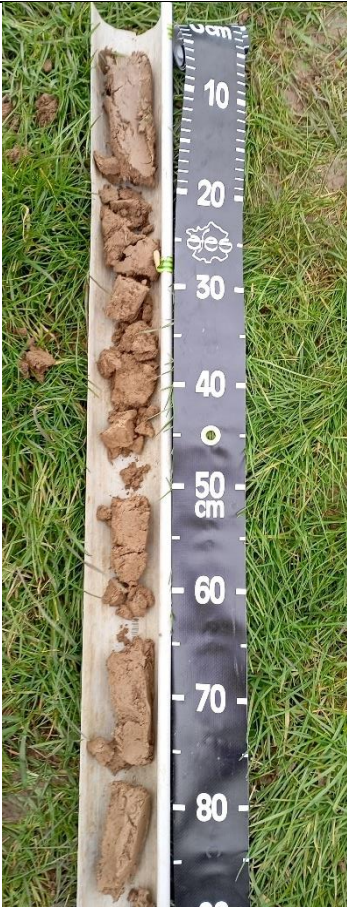
Les 9 sondages sont localisés ci-dessous.

Il est noté pour ces prospections pédologiques que la pratique du labour a été arrêtée sur cette parcelle en 1994, avec le passage en travail simplifié. La parcelle était occupée en grandes cultures jusqu'en 2021 où elle a été semée en prairie en préparation du parcours volailles.

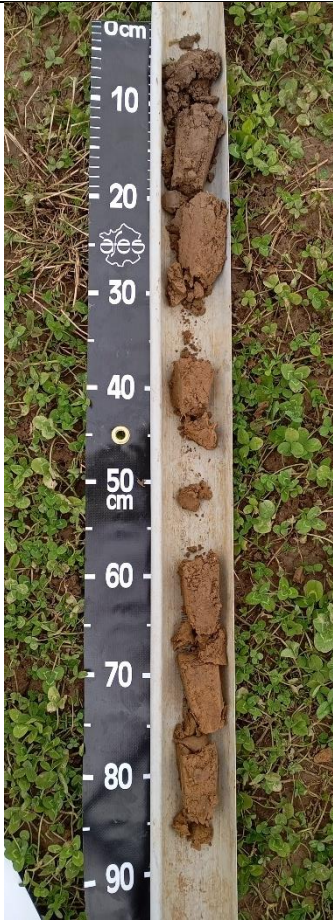
Carte N°4 : localisation des sondages tarière



Chacun des 9 sondages sont décrits dans les pages suivantes, selon les critères recherchés pour l'identification du caractère « zone humide ».

N° sondage	Photo profil	Photo zoom	N° sondage	Photo profil	Photo zoom
1			2		
Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.		Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.	

N° sondage	Photo profil	Photo zoom	N° sondage	Photo profil	Photo zoom
3			4		
Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.		Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.	

N° sondage	Photo profil	Photo zoom	N° sondage	Photo profil	Photo zoom
5			6		
Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.		Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.	

N° sondage	Photo profil	Photo zoom	N° sondage	Photo profil	Photo zoom
7			8		
Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.		Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.	

N° sondage	Photo profil	Photo zoom
9		
Conclusion et classification	Pas de trace d'oxydoréduction dans les premiers 25 cm. Pas de traces de Gley. Sol non caractéristique d'une zone humide.	

Analyse de la flore présente :

Non concerné

Conclusion sur l'ensemble du diagnostic :

Les 9 sondages réalisés sur le terrain sont relativement homogènes. Ils présentent un sol à dominante limoneuse en surface, avec en enrichissement en argile en profondeur sur les sondages 3 et 4.

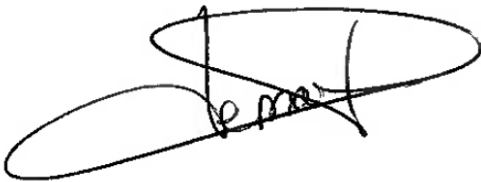
Systématiquement, des traits rédoxiques (taches d'oxy-réduction) ont été observées à partir de 50-70cm de profondeur. Aucun horizon réductique n'a été observé.

De ce fait, le sol est soumis à un engorgement en eau, mais :

- De manière temporaire
- Et à une profondeur toujours supérieure à 25cm.

L'analyse des différents points d'observations réalisée à partir de la grille de classification prévue au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 concernant la délimitation des zones humides, permet de considérer que la parcelle ne rentre pas dans la catégorie « zones Humides ».

Fait à LAON le, 13 février 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoit Lemaire', with a large, stylized loop at the end.

Benoit LEMAIRE